



Une Déclaration

du Secrétariat Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique, OCI

Concernant l'incendie d'un exemplaire du Saint Coran

par un extrémiste à Stockholm, Suède

Louange à Dieu, Seigneur des mondes, et prières et paix sur notre Prophète Muhammad, sa famille et tous ses compagnons. Et encore,

Avec un profond ressentiment et une vigoureuse dénonciation, l'Académie Internationale Islamique du Fiqh condamne fermement l'incendie d'un exemplaire du Noble Coran par un extrémiste salarié le mercredi 10 du mois béni de Dhu al-Hidjah 1444H, correspondant au 28 juin 2023 .

Non seulement c'était une manifestation claire de la haine profonde qui a rempli le cœur de cet extrémiste et de ses acolytes envers la belle et pacifique religion de l'Islam, mais c'était aussi un mépris flagrant pour les sentiments de ses deux milliards d'adeptes, qui étaient au milieu de la célébration de l'un de ses plus grands festivals connus sous le nom d'Eid Al-Adha. Cet acte odieux sert de confirmation apparente de l'islamophobie croissante dans les âmes et les cœurs des victimes de l'idéologie extrémiste et du terrorisme.

En tant que tel, sur la base de la position de l'Académie en tant qu'autorité jurisprudentielle suprême de la Oumma Islamique ; en référence au devoir divin et à la responsabilité des érudits dans la lutte contre l'idéologie extrémiste, d'où qu'elle vienne ; afin de préserver une relation de coopération et de communication entre les communautés musulmanes et toutes les autres qui croient en la coexistence et défendent la paix mondiale ; dans un effort pour consolider l'harmonie entre les peuples, l'Académie estime qu'il lui incombe de renouveler son appel aux États, organisations internationales et autres entités promouvant la paix et la coexistence entre les adeptes de différentes religions pour renforcer la coopération et la coordination dans la lutte contre toutes les formes de conduite



sournoise, en particulier ceux alimentés par la haine et le mépris des croyances et des symboles religieux.

L'un des moyens efficaces d'atteindre cet objectif serait de criminaliser les actions haineuses commises sous prétexte de « liberté d'expression », car elles entraînent un préjudice délibéré et sont considérées comme une attaque brutale contre les sentiments et les valeurs d'autrui. Cela ne peut être appliqué que par des résolutions internationales exécutées et ratifiées par les entités susmentionnées.

En conséquence, dans l'espoir que la résolution internationale proposée concernant cette question soit adoptée bientôt, si Dieu le veut, l'Académie appelle tous les pays et institutions islamiques à travers le monde à tenter des poursuites devant les tribunaux locaux et internationaux compétents contre des personnes comme cet extrémiste et d'autres qui s'engagent dans des actions aussi lâches et démagogiques avec l'intention de violer le caractère sacré des religions et de leurs symboles.

Enfin, l'Académie réaffirme qu'un tel acte malveillant n'a en aucune façon sapé ni dégradé le caractère sacré du Saint Coran ; un Livre qui a été révélé comme une miséricorde, une lumière et un guide pour tous les peuples. De plus, cela n'a en aucun cas changé la position du Noble Coran dans le cœur des musulmans. En fait, ils ont accru leur fermeté, ajoutant à leur foi, leur révérence et leur engagement envers ses enseignements, ses valeurs et ses décisions.

Et que les bénédictions de Dieu soient sur notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons, et ceux qui les suivent dans de bonnes actions jusqu'au Jour du Jugement.

Le Secrétariat Général de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique, OCI

Djeddah, 12 Dhu al-Hidjah 1444H, correspondant au 30 juin 2023.